

Mardi 15 décembre 2020

Chères Douvraises, chers Douvrais,

Comme je vous l'avais promis dans mon courrier précédent, je tiens à vous communiquer les informations relatives aux nouvelles mesures sanitaires qui s'appliquent dès aujourd'hui et qui ont un impact sur le fonctionnement de certains services et établissements de notre commune.

Le niveau de contamination n'ayant malheureusement pas atteint le seuil escompté, la **seconde phase du déconfinement** prévue par le Gouvernement sera, vous le savez, quelque peu **adaptée**.

A compter d'aujourd'hui, mardi 15 décembre, les déplacements pourront de nouveau se faire librement, sans attestation et dans le respect d'un **couvre-feu instauré de 20 heures à 6 heures du matin**. Ce couvre-feu ne s'appliquera pas le soir du réveillon du 24 décembre mais sera en revanche en vigueur pour la soirée de la Saint-Sylvestre. Tout comme je vous l'indiquais il y a 15 jours, les **fêtes de fin d'année** pourront donc se dérouler en famille ou entre amis, mais avec la consigne stricte de **ne pas rassembler plus de 6 personnes** et de maintenir les gestes barrières.

L'ouverture de notre salle de cinéma et de notre salle de spectacles est reportée au plus tôt au **7 janvier**, si les conditions sanitaires le permettent. Dans cette attente, le cinéma propose une **solution alternative de salle virtuelle avec des séances en ligne** ; je vous invite à consulter leur tout nouveau site internet pour de plus amples informations : www.cinemalefoyer.com

Les **rassemblements sur la voie publique ne sont pas autorisés**, aussi toutes manifestations et animations sont pour le moment suspendues.

En cette période de fêtes de fin d'année, **continuons à consommer local**, à faire vivre notre centre-ville et nos commerces. Je vous rappelle que les commerces qui le souhaitent peuvent ouvrir tous les dimanches de décembre et que les « **Boutiques éphémères** » proposeront des idées de cadeaux locaux et artisanaux **du 19 au 23 décembre, Cour d'Yvrande**.

N'oublions pas également de **continuer à soutenir nos restaurateurs** qui proposent des commandes par téléphone ou par le biais de leur site internet. Une liste avec leurs coordonnées et autres informations pratiques est consultable et téléchargeable sur la page d'accueil de notre site internet www.douvres-la-delivrande.fr

Je vous souhaite à nouveau d'excellentes fêtes et vous donne rendez-vous en tout début d'année 2021 pour vous donner toutes les informations utiles sur l'évolution de la situation sanitaire.

Vous trouverez, ci-contre, un nouveau récapitulatif des dispositions prévues à ce jour, par phase et par thématique.

Restez vigilants et prenez bien soin de vous et de vos proches,

Bien Sincèrement

Le Maire,
Thierry LEFORT



Étapes du déconfinement sur la commune de Douvres-la-Délivrande

► 2^{ème} phase du déconfinement : mesures applicables à partir du 15 décembre

(Étape réadaptée compte tenu du seuil de 5000 cas/jour non atteint)

Déplacements

Les déplacements libres sur tout le territoire sont de nouveau autorisés avec toutefois l'instauration d'un couvre-feu de 20h à 6h.

(Le couvre-feu ne s'appliquera pas le 24 décembre mais sera maintenu le 31 décembre).

Lieux culturels

Le cinéma « Le Foyer » et la salle de spectacles « C3 Le Cube » ne sont pas autorisés à rouvrir (réouverture possible à partir du 7 janvier si les conditions sanitaires le permettent).

Activités extrascolaires

Les activités extrascolaires en intérieur pour les mineurs sont de nouveau autorisées.

► Phase intermédiaire du déconfinement : mesures applicables à partir du 7 janvier

Lieux culturels

Le cinéma « Le Foyer » et la salle de spectacles « C3 Le Cube » seraient de nouveau autorisés à ouvrir si les conditions sanitaires le permettent.

► 3^{ème} phase du déconfinement : mesures applicables à partir du 20 janvier

Déplacements

Le couvre-feu serait maintenu mais décalé de 22h à 7h du matin (allègement ou renforcement possible selon évaluation de la situation sanitaire tous les 15 jours).

Commerces

Les restaurants seraient de nouveau autorisés à ouvrir et à reprendre leurs activités, jusqu'à 22 heures, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

Lycées

Les cours dans les lycées pourraient reprendre intégralement en présentiel.

Centre aquatique

Le centre aquatique « Aquanacre » serait de nouveau autorisé à ouvrir.

RESTEZ INFORMÉS !

Pour suivre toute l'actualité de la commune, consultez régulièrement notre **site internet**, abonnez-vous à notre **page Facebook** et à l'application **Citykomi** en scannant le QR code ci-dessous :

Site internet : www.douvres-la-delivrande.fr

Page Facebook : www.facebook.com/mairiedouvresladelivrande

